

Dermatose Nodulaire Contagieuse : l'Etat doit immédiatement changer de politique sanitaire



Dermatose Nodulaire Contagieuse : l'Etat doit immédiatement changer de politique sanitaire

Communiqué de la Confédération paysanne :

"DNC : l'Etat doit immédiatement changer de politique sanitaire

Avec de nouveaux foyers dans l'Ain, le Jura et les Pyrénées-Orientales, la crise vécue par les éleveur-euses face à la dermatose nodulaire contagieuse s'est radicalement étendue cette semaine. De nouveaux territoires sont désormais touchés, et certaines zones bloquées depuis juillet, par exemple dans l'Ain, resteront encore sous cloche pendant plusieurs mois.

L'Etat est responsable de la multiplication des drames vécus dans les fermes touchées par la DNC et dans tous les élevages situés dans les zones réglementées. En faisant reposer la gestion de la maladie sur des mesures intenables, le ministère a généré des comportements de panique et des mouvements d'animaux propice à la diffusion de la maladie.

Nous l'avons pourtant répété, inlassablement, depuis l'apparition du premier foyer : la politique inhumaine d'abattage total et les interdictions aveugles et durables de mouvements d'animaux sont contreproductives.

La Confédération paysanne demande un véritable sursaut face à l'échec de la politique sanitaire de l'Etat. A l'occasion du CNOPSAV organisé demain matin, la Confédération paysanne exigera :

- Le changement urgent de catégorie de la maladie dans la réglementation européenne, qui est actuellement la source de la politique mise en place en France.
- L'accès à la vaccination avec suffisamment de doses pour tous les élevages, en zone réglementée comme en zone indemne.
- Le changement complet de la stratégie sanitaire en zone réglementée, en la basant sur l'abattage partiel, des interdictions de mouvement adaptées aux urgences des élevages (en particulier les veaux, les broutards et les retours d'estive) et des allègements sur les réglementations entravant le fonctionnement des fermes (procédures pénibles et coûteuses d'obtention de laissez-passer, interdiction des activités pédagogiques, interdictions d'épandage...).
- La mise en place d'un dispositif d'indemnisation pour toutes les pertes économiques subies en raison de la politique sanitaire de l'Etat.
- Une gouvernance des politiques sanitaires basée sur la concertation avec les acteurs et actrices de terrain, tenant compte de la diversité des avis scientifiques.

En faisant reposer la gestion de la maladie sur des mesures intenables pour les élevages de la zone réglementée, l'Etat fait prendre un risque à l'ensemble des éleveur-euses français-es !"